

## L'EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée)

Agnès COMBES Webmaster / 02 51 36 82 06

13/08/2009 | Mise à jour : 10:14

### Objet :

- Civil,
- Activité agricole.

### Membres :

- Personnes physiques uniquement,
- Exploitant ou non,
- 1 associé minimum, 10 maximum.

### Responsabilité :

Limitée au montant des apports.

### Capital social :

- 7500 euros minimum,
- 50% détenu par les exploitants.

### Avantages :

- Société possible à 1 associé,
- Responsabilité limitée, sauf &#8230;
- Société entre époux et concubins, pacsés possible,
- Impôt sur le revenu dans tous les cas,
- Transparence fiscale : Plus-value professionnelle par associé exploitant, déduction pour investissement dans la limite de 3

### Limites :

- Commissaire aux apports,
- Bénéfice réel obligatoire

Odile Hérisson (FDSEA85)